



RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGER

EARL AVICOLE ABSOLU

Dossier de demande d'extension d'un élevage de volailles existant à Beauchamps sur Huillard (45)

Conseillers en charge de l'étude :

Ludivine CHATEVAIRE

Conseillère Agri-Environnement

Sébastien BARON

Responsable Equipe Grandes Cultures – Fourrages

06/11/2023

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIRET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Loi du 31/01/1924

Siret 184 500 031 000 28

APE 9411Z

www.loiret.chambagri.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. FONCTIONNEMENT DE L'ELEVAGE	3
2. RISQUES INTERNE A L'ELEVAGE	3
2.1. Le Risque incendie	3
2.2. Ecoulements accidentels	4
3. RISQUES EXTERNE A L'ELEVAGE.....	5
4. MOYENS DE PREVENTION ET DE SECOURS	5
5. RISQUE EPIZOOTIQUE – INFLUENZA AVIAIRE	5
5.1. La lutte contre les agents pathogènes à l'intérieur de l'élevage.....	5
5.2. Protection interne	6



1. FONCTIONNEMENT DE L'ELEVAGE

Le fonctionnement de l'élevage nécessite :

- De l'électricité qui provient du réseau EDF. Les installations électriques sont et seront conformes à la réglementation et contrôlées tous les ans. Un contrat a été passé avec l'entreprise Veritech pour le suivi de l'installation.
- Du gaz pour le chauffage, il est stocké dans une cuve de 3,2 tonnes. Un contrôle de la cuve à gaz est réalisé annuellement par le fournisseur. L'approvisionnement en gaz se fait par des camions citernes.
- De l'eau pour l'abreuvement, le bâtiment est relié au réseau d'eau potable. Une pompe doseuse permettra le traitement de l'eau de boisson et évitera tout développement bactérien. Le bâtiment est équipé d'un clapet anti-retour.

2. RISQUES INTERNE A L'ELEVAGE

2.1. LE RISQUE INCENDIE

Les sources d'incendie peuvent être diverses :

- **Le risque électrique** : Les risques sont principalement liés aux courts circuits électriques. L'installation électrique est conforme aux normes en vigueur. Elle sera contrôlée tous les 3 ans par un technicien compétent conformément à la réglementation, tous les ans en présence des exploitants.
L'armoire électrique est équipée d'un disjoncteur différentiel général. Le bâtiment est équipé d'un parafoudre dans chaque boîtier électrique.
- **Le risque gaz** : Le chauffage au gaz sera réalisé par des canons à air pulsé pour le bâtiment en projet. Une bonne ventilation même lors de la chauffe du bâtiment permet d'éviter des accumulations de gaz toxique et de poussières.
Le stockage de gaz est réalisé à proximité du bâtiment d'élevage dans des cuves contrôlées régulièrement et conformes à la réglementation. Il n'est pas soumis à déclaration sous la rubrique 4718 des installations classées.
- **Le risque lié à la paille** : Il n'y a pas de stockage de paille dans le bâtiment d'élevage, elle est stockée dans un hangar qui n'est pas équipé en électricité et le matériel agricole n'est généralement pas stocké sous le bâtiment. Les risques sont davantage liés à des actes de malveillance. Le volume de stockage est de 900 m³, le site n'est pas soumis à déclaration ICPE sous la rubrique 1530.



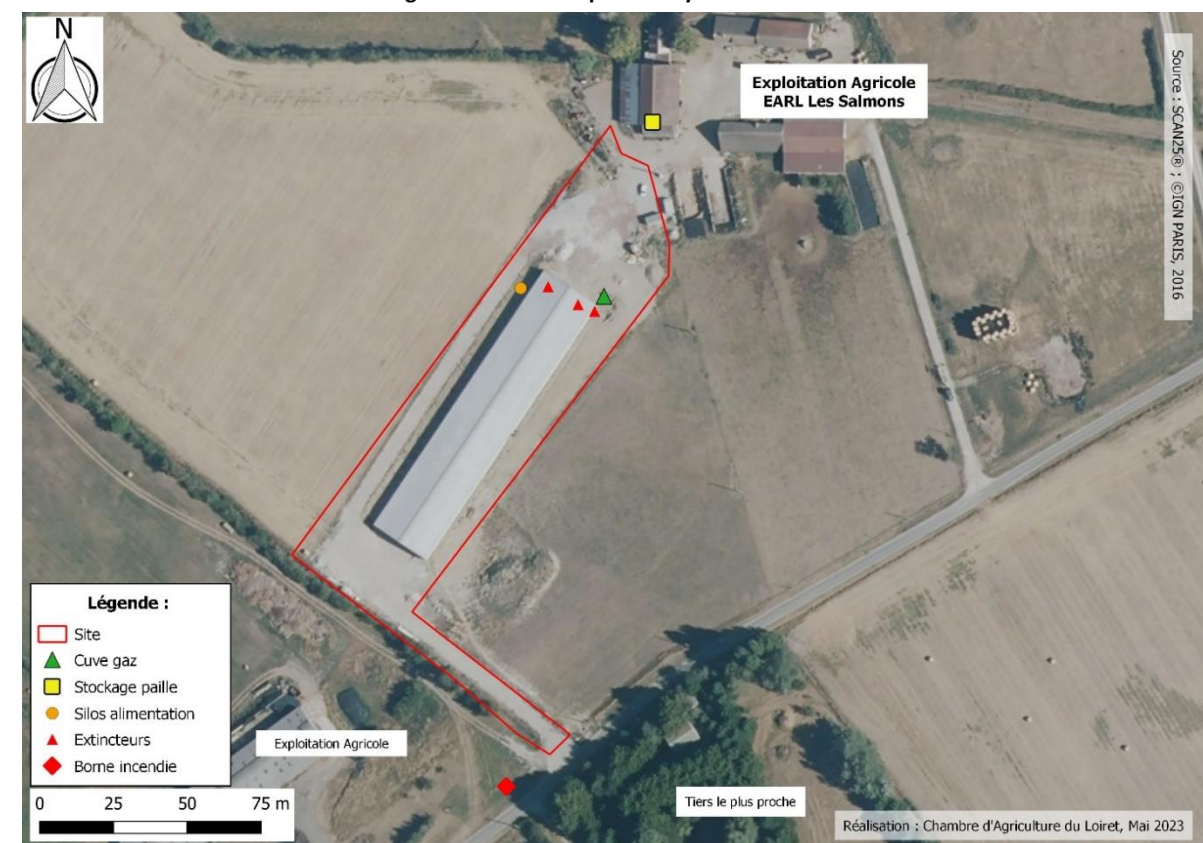
- **Le risque lié au carburant :** Le stockage du gasoil, peu inflammable, se situe dans une cuve double paroi de 2 500 litres et équipée d'un capteur de fuite située dans un bâtiment fermé.

2.2. ECOULEMENTS ACCIDENTELS

Le risque d'écoulements de produits pouvant entraîner une pollution du sous-sol, de l'eau et de l'environnement est faible :

- Il n'y a pas de production d'eaux usées sur l'exploitation. Le lavage du bâtiment d'élevage de volailles se fait lorsque le fumier est encore en place, l'eau est donc absorbée par ce fumier sec et seront valorisées par épandage.
- Les eaux pluviales collectées sur le site ne sont pas souillées et peuvent donc être rejetées sans traitement dans le milieu naturel.
- Des produits de désinfection, de nettoyage, de traitement sont présents dans le bâtiment. Ils sont stockés dans un endroit spécifique, et dans des conditions propres de manière à éviter tout déversement vers le milieu extérieur.
- Il n'y a pas de produits vétérinaires, ils sont achetés en fonction des besoins.
- Il n'y a pas de produits phytosanitaires stockés sur le site.
- La cuve GNR double paroi de 2 500 litres et équipée d'un capteur de fuite est située dans un bâtiment fermé à plus de 50 mètres du poulailler.

Figure 1 : Zone à risque et moyens de secours



3. RISQUES EXTERNE A L'ELEVAGE

Des phénomènes naturels peuvent engendrer de potentiels dangers avec dégâts sur le bâtiment (vent, séisme, foudre). L'élevage n'est pas présent sur une zone sismique limitant les risques d'écroulement du bâtiment. Le vent peut être à l'origine de l'envol des toitures. Dans le Loiret, les rafales de vents sont rarement très fortes et ici les toitures sont en bac acier et fixées convenablement.

Les risques ne sont pas inexistantes mais très faibles.

Des actes de malveillance peuvent survenir. La maison d'habitation est proche de l'élevage. Les dangers surviennent davantage avec les incendies.

4. MOYENS DE PREVENTION ET DE SECOURS

Des extincteurs sont présents sur le site et destinés à combattre tout début d'incendie. Les extincteurs seront contrôlés tous les ans.

Une borne incendie est présente sur la route adjacente à moins de 80 m du poulailler sur la route de Chailly. Son débit est de 63 m³/h, soit supérieur au débit de 60 m³/h imposé pour un bâtiment de 1 964 m². On note également la présence d'une mare de 500 m² située à 125 m au Nord-est du site.

Pour éviter les actes de malveillance, les poulaillers sont fermés à clef. La proximité avec l'habitation de l'éleveur limite également ces actes avec de la surveillance.

5. RISQUE EPIZOOTIQUE – INFLUENZA AVIAIRE

5.1. LA LUTTE CONTRE LES AGENTS PATHOGENES A L'INTERIEUR DE L'ELEVAGE

La lutte contre ces agents pathogènes passe par un bon état sanitaire de l'élevage. Le suivi technique et sanitaire est réalisé en relation avec les techniciens du groupe Huttepain Aliments. Des visites régulières de la DDPP sont réalisées. Il sera aussi suivi par une équipe de vétérinaires du cabinet MC Vet Conseil.



Les animaux sont sains. Les emplois de médicaments autorisés sont utilisés au strict nécessaire. Il est respecté les notices d'emploi, doses. Un bon état sanitaire de l'élevage limite les risques de présence de pathogènes. Il y a une désinfection complète accompagnée d'un vide sanitaire entre chaque bande évitant ainsi toute prolifération de pathogènes. Les opérations de désinfection, de dératisation ainsi que la lutte prophylactique, se font avec des produits autorisés par les services vétérinaires. Les cadavres sont stockés dans un bac réfrigéré et enlevés par l'équarrisseur au fur et à mesure. Ces bacs sont régulièrement désinfectés.

Un sas est présent pour entrer dans le bâtiment. Seuls les exploitants et les salariés entrent dans le bâtiment ; les techniciens et vétérinaires extérieurs n'y rentrent qu'avec des bottes jetables évitant ainsi toute contagion avec prise d'une douche à l'entrée.

Un bon état sanitaire du bâtiment est une assurance de pérennité de l'élevage et d'hygiène pour le voisinage. Des aires bétonnées à l'entrée du bâtiment sont aménagées et nettoyées après chaque curage.

Le fumier est sec ; aucun écoulement ne se produit pouvant entraîner des pathogènes. L'éloignement entre le bâtiment d'élevage et les habitations des tiers limite considérablement la dissémination de pathogènes.

5.2. PROTECTION INTERNE

En cas de détection sur le territoire des mesures de confinement des animaux sont appliquées, le cas échéant elles seront respectées par l'EARL Avicole Absolu.

En cas d'infection de l'élevage, la stricte application des consignes sanitaires d'intervention sera vérifiée par les autorités sanitaires.

Les exploitants ont suivi en septembre et octobre 2020, la formation Biosécurité : Protéger son élevage des risques sanitaires qui aborde les points suivants :

- Prendre conscience de l'importance de la prévention de l'Influenza Aviaire
- Concevoir et apprendre à gérer un plan de biosécurité
- Identifier et mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène sur son exploitation.

